

Fiche sectorielle de la CP 330 - Sous-secteurs 330.01.41 et .42

Description : Sous-secteur des centres de revalidation autonomes
 Sous-secteurs : 330.01.41 (NL) - 330.01.42 (FR+GR)
 Indices ONSS : 511 (NL) - 711 (FR+GR)
 Période de référence : 2^e trimestre 2014

Cette fiche sectorielle synthétise une série d'informations clés propres aux sous-secteurs 330.01.41 et 330.01.42. Vous retrouverez la plupart de ces données (ainsi que plus d'informations sur les sources, la terminologie et la méthodologie) dans la *Photo sectorielle de la CP 330* publiée par l'asbl FE.BI et téléchargeable sur son site internet : <http://www.fe-bi.org/fr/over-febi/tous-les-secteurs>.

Certaines informations, telles que les analyses selon les fonctions ainsi que la liste des 20 plus grosses institutions du secteur, sont toutefois propres à cette fiche et peuvent provenir d'autres sources.

Chiffres-clés :

	330.01.41	330.01.42	330.01.41-42				
	Nombre	Nombre	Nombre	% au sein de la CP 330- *	Position au sein de la CP 330- *	Evolution depuis 2010	Evolution depuis 2012
Employeurs ⁽²⁾	72	46	118	1,4 %	6°	-4,1 %	- 3,3 %
Travailleurs occupés (têtes) ⁽¹⁾	3.026	1.166	4.192	1,7 %	5°	+7,9 %	- 5,1 %
Nombre d'ETP	2.191 ⁽²⁾	880 ⁽²⁾	3.071 ⁽²⁾	1,7 % ⁽²⁾	5° ⁽²⁾	+8,8 % ⁽¹⁾	-4,2 % ⁽¹⁾

Remarque : Selon les partenaires sociaux, près de 10% des institutions enregistrées dans ce sous-secteur le seraient erronément. C'est le cas pour les 11 structures de plus de 500 travailleurs, pour lesquelles les hôpitaux notamment enregistrent erronément leurs activités de revalidation sous le code 330.01.41-42, au lieu de 330.01.10.

	330.01.41	330.01.42	330.01.41-42	330- *	NMS *	Emploi total
Nombre moyen de travailleurs occupés par employeur	49,6 ⁽³⁾	25,3 ⁽³⁾	35,5 ⁽³⁾	28,9 ⁽³⁾	21,8 ⁽⁴⁾	12,8 ⁽⁴⁾
Nombre moyen d'ETP par employeur	30,4 ⁽²⁾	19,1 ⁽²⁾	26 ⁽²⁾	21,3 ⁽²⁾	16,2 ⁽⁴⁾	10,6 ⁽⁴⁾
Temps de travail moyen par contrat ⁽²⁾	67% (25,5h/s.)	65,7% (25h/s.)	66,7% (25,3h/s.)	70,1 %	Inconnu	Inconnu
Temps de travail moyen par travailleur occupé ⁽¹⁾	Inconnu	Inconnu	Inconnu	Inconnu	74,5 %	83,5 %

* Terminologie :

CP 330- : Comprend tous les sous-secteurs de la Commission paritaire 330 (CP des établissements et des services de santé) sauf le sous-secteur 330.03 (Etablissements de prothèses dentaires).

NMS : Secteur non marchand social. Comprend toutes les CP considérées par l'ONSS comme faisant partie de ce groupe sectoriel, à l'exception des CP 152 et 225. Sont donc comprises les CP 304, 305, 318, 319, 327, 329, 330, 331, 332 et 337.

NMS- : Comprend toutes les CP considérées par l'ONSS comme faisant partie du secteur non marchand social sauf les CP 152, 225, 304 et 337.

Sources :

(1) Données ONSS DmfA 2014-2 fournies par Steunpunt WSE.

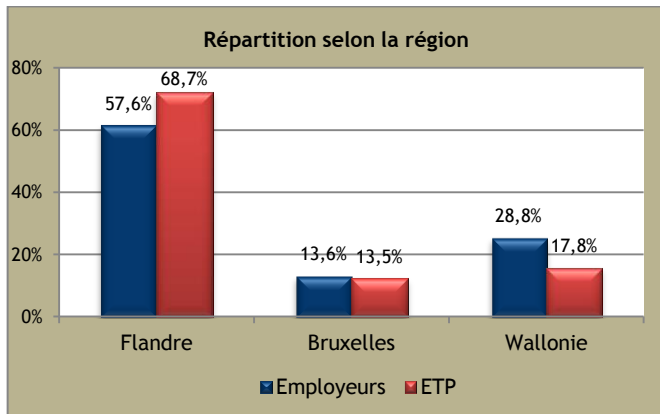
(2) Données ONSS DmfA 2014-2 fournies au secteur via la SMALS.

(3) Chiffres calculés sur base des données ONSS DmfA 2014-2 fournies par Steunpunt WSE et la SMALS.

(4) Chiffres calculés sur base des données ONSS DmfA 2014-2 fournies par Steunpunt WSE et téléchargées sur le site web de l'ONSS (Evolution de l'emploi par CP).

(5) Chiffres calculés sur base de données fournies par l'INAMI pour l'année 2009 - Application des % au volume de travail (ETP) SMALS 2014-2

Répartition des employeurs et du nombre d'ETP par région :

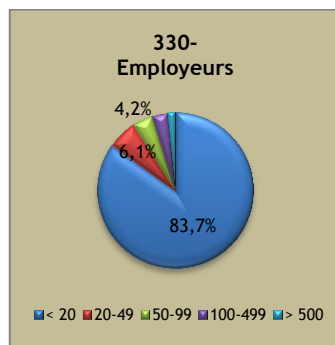
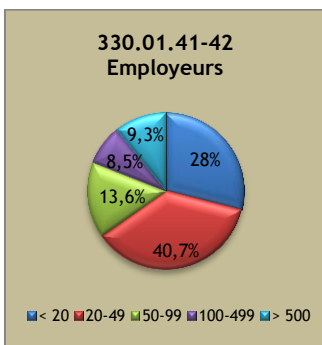


	Employeurs		ETP	
	N	%	N	%
Flandre	68	57,6%	2.109	68,7%
Bruxelles	16	13,6%	414	13,5%
Wallonie	34	28,8%	548	17,8%
330.01.41-42	118	100%	3.071	100%

Source : (2)

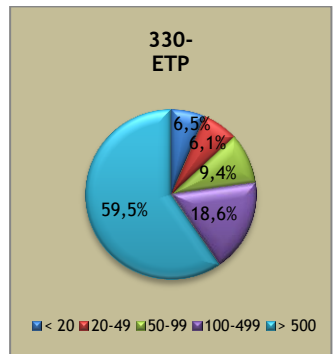
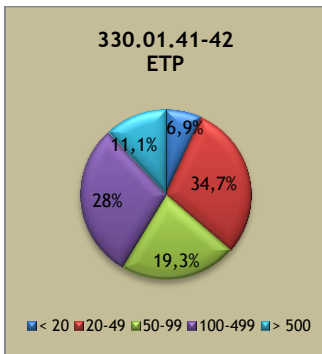
Répartition des employeurs et du volume de travail selon la taille de l'institution :

Remarque : Certains employeurs, en plus du sous-secteur des centres de revalidation, peuvent relever d'autres commissions paritaires liées à d'autres sous-secteurs du non-marchand (par ex. hôpitaux privés). Les données dont nous disposons ne nous indiquent pas comment les travailleurs d'un même employeur sont répartis dans les différentes commissions paritaires. Nous avons donc catégorisé les employeurs selon le nombre total de travailleurs qu'ils emploient - quelle que soit la commission paritaire à laquelle leurs travailleurs appartiennent. Ceci peut augmenter artificiellement le nombre de travailleurs par employeur pour le sous-secteur des centres de revalidation et avoir un impact sur la taille des institutions mentionnée dans le premier tableau ci-dessous. Ceci explique pourquoi nous retrouvons 11 employeurs dans des institutions de plus de 500 travailleurs. En effet, alors qu'une petite partie du personnel (341 ETP) travaille dans ces 11 centres de revalidation, le reste du personnel évolue dans un autre sous-secteur (où on trouve de plus grandes institutions). Dès lors, les chiffres présentés dans le tableau ci-dessous sont à considérer avec précaution.



	Employeurs			
	330.01.41-42		330-	
	N	%	N	%
< 20 trav.	33	28%	6.987	83,7%
20-49 trav.	48	40,7%	505	6,1%
50-99 trav.	16	13,6%	349	4,2%
100-499 trav.	10	8,5%	267	3,2%
>500 trav.	11	9,3%	127	1,5%
Total	118	100%	8.235	100%

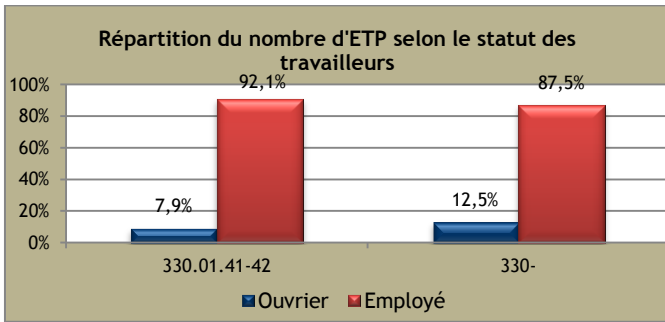
Source : (2) - Pour les employeurs ayant des travailleurs en service au 30 juin 2014



	ETP			
	330.01.41-42		330-	
	N	%	N	%
< 20 trav.	213	6,9%	11.510	6,5%
20-49 trav.	1.067	34,7%	10.838	6,1%
50-99 trav.	591	19,3%	16.642	9,4%
100-499 trav.	859	28%	33.021	18,6%
>500 trav.	341	11,1%	105.794	59,5%
Total	3.071	100%	177.805	100%

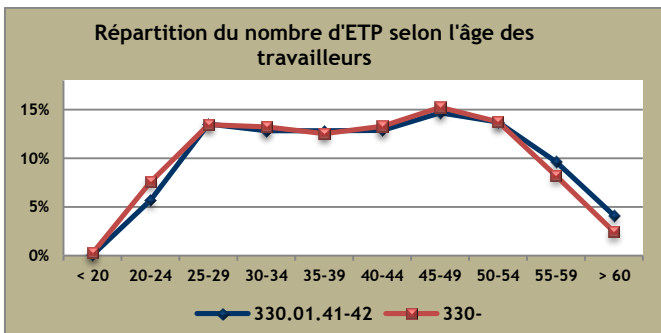
Source : (2) - Pour les employeurs ayant des travailleurs en service au 30 juin 2014

Caractéristiques des travailleurs :



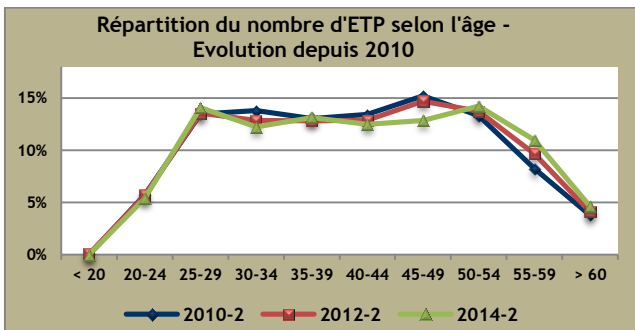
	ETP					
	Ouvrier		Employé		Total	
	N	%	N	%	N	%
Flandre	146	6,9%	1.963	93,1%	2.109	100%
Bruxelles	29	7,1%	385	92,9%	414	100%
Wallonie	67	12,2%	481	87,8%	558	100%
330.01.41-42	242	7,9%	2.829	92,1%	3.071	100%
330-	22.160	12,5%	155.748	87,5%	177.908	100%

Source : (2)



	ETP							
	<25 ans		25-49 ans		>49 ans		Total	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Flandre	136	6%	1.397	66%	576	27%	2.109	100%
Bruxelles	13	3%	262	63%	140	34%	414	100%
Wallonie	17	3%	330	60%	201	37%	548	100%
330.01.41-42	166	5%	1.989	65%	916	30%	3.071	100%
330-	13.319	7,5%	117.412	66%	47.177	26,5%	177.908	100%

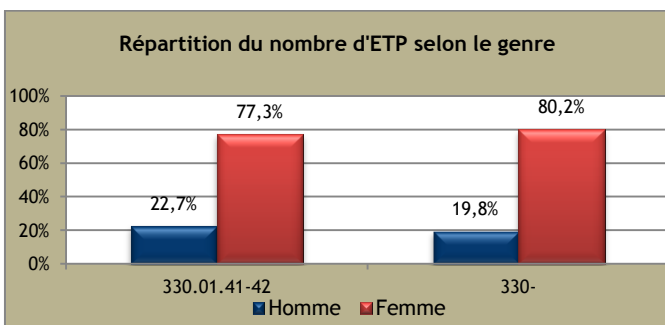
Source : (2)



Ratio jeunes / âgés*	2010-2	2012-2	2014-2
Flandre	28,2	24,7	23,6
Bruxelles	15,8	13,1	9,4
Wallonie	13,3	14,8	8,5
330.01.41-42	22,7	21	18,1
330-	36,8	32,3	28,2

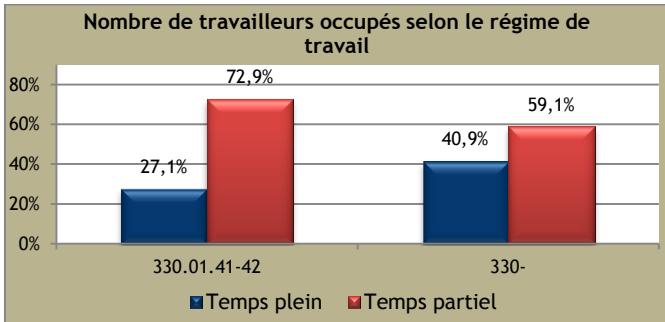
Source : (2)

* ETP prestés par des < 25 ans pour 100 ETP prestés par des > 49 ans



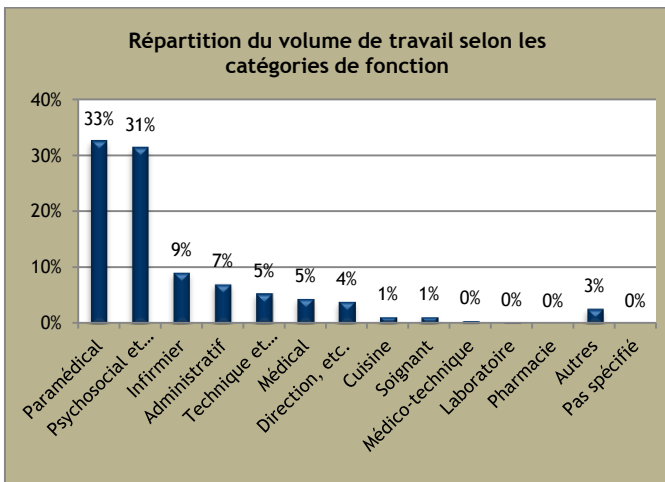
	Homme		Femme		Total	
	N	%	N	%	N	%
Flandre	430	20,4%	1.679	79,6%	2.109	100%
Bruxelles	114	27,5%	300	72,5%	414	100%
Wallonie	153	28%	394	72%	548	100%
330.01.41-42	698	22,7%	2.373	77,3%	3.071	100%
330-	35.299	19,8%	142.609	80,2%	177.908	100%

Source : (2)



	Travailleurs					
	Temps plein		Temps partiel		Total	
	N	%	N	%	N	%
Flandre	781	26,2%	2.204	73,8%	2.985	100%
Bruxelles	176	31,8%	378	68,2%	554	100%
Wallonie	190	27,4%	504	72,6%	694	100%
330.01.41-42	1.147	27,1%	3.086	72,9%	4.233	100%
330-	96.602	40,9%	139.740	59,1%	236.342	100%

Source : (1) - exceptionnellement au 30 juin 2013



Catégorie de fonction	N ETP	%
Personnel paramédical	1.004,2	32,7%
Personnel psychosocial et éducatif	967,4	31,5%
Personnel infirmier	279,5	9,1%
Personnel administratif	218	7,1%
Personnel technique et d'entretien	165,8	5,4%
Personnel médical	138,2	4,5%
Direction, Chefs de service, personnel de cadre, coordinateurs	119,8	3,9%
Autre (aumônier, enseignant, sociologue, sciences humaines, traducteur, fonctionnaire d'enregistrement)	80	2,6%
Personnel de cuisine	36,9	1,2%
Personnel soignant	36,9	1,2%
Personnel médicotechnique	15,4	0,5%
Personnel de laboratoire	6,1	0,2%
Personnel de pharmacie	2,9	0%
Pas spécifié	0,3	0%
Total	3.071	100%

Source: (5)

Les 20 plus grands employeurs du sous-secteur (sur base du nombre d' ETP dans le sous-secteur) :

Employeurs (cf. n° ONSS)	Commune du siège social	ETP dans le sous-secteur	Contrats de travail dans le sous-secteur
1. ZEEPREVENTORIUM MEDISCH-PEDIATRISCH CENT. MUCOVISCIDOSE-REVALIDATIE CENTRUM VZW	DE HAAN	199	255
2. PULDERBOS REVALIDATIECENTRUM VOOR KINDEREN EN JONGEREN VZW	ZANDHOVEN	163,8	254
3. PROVINCIALAAT DER BROEDERS VAN LIEFDE VZW	GAND	134,5	177
4. ASSOCIATION INTERREGIONALE DE GUIDANCE ET DE SANTE AIGS ASBL	HERSTAL	97,7	167
5. COMPRENDRE ET PARLER ASBL	WOLUWE ST LAMBERT	78,5	118
6. L'EQUIPE ASBL	ANDERLECHT	78,3	116
7. CENTRUM VOOR AMBULANTE REVALIDATIE SINT- LIEVENSPOORT	GAND	68,8	112
8. REVALIDATIECENTRUM OVERLEIE VZW	KORTRIJK	66,5	95
9. LIMBURGS INITIATIEF VOOR THERAPIE EN INTEGRALE PERSONENZORG LITP VZW	HASSELT	62,2	112
10. DE KADE VZW	BRUGGE	59,1	93
11. NATIONAAL MS-CENTRUM VZW	STEENOKKERZEEL	58,3	82
12. CENTRE MEDICAL D AUDIO PHONOLOGIE ASBL	ST NICOLAS	48	93
13. CENTRUM VOOR AMBULANTE REVALIDATIE TER KOUTER VZW	GAND	44	74
14. HET VEER, REVALIDATIECENTRUM VZW	GAND	40	67
15. FREE CLINIC VZW	ANVERS	39,9	56
16. CENTRE MEDICAL ENADEN ASBL	ST GILLES	39,5	55
17. DE SPIEGEL VZW	LOUVAIN	39,5	48
18. ANTWERPS DRUG INTERVENTIE CENTRUM VZW	ANVERS	39,4	58
19. VZW KRISTELIJK MEDICO SOCIAAL LEVEN	TURNHOUT	38	60
20. DE KIEM VZW	GAVERE	37,9	54
TOTAL →		1.433,8	2.126
% au sein du sous-secteur →		46,7 %	46,2 %

Source : (2)



L'asbl FE.BI coordonne des fonds de sécurité d'existence fédéraux et bicommunautaires relevant des commissions paritaires des établissements et services de santé (CP 330), des établissements d'éducation et d'hébergement (CP 319) ainsi que du secteur socioculturel (CP 329.03).

Comité de rédaction : Cathy De Smet, Kristof Dhoore et Laurence Marzucco.

Editeur responsable : Cathy De Smet - FE.BI - Square Saintelette 13-15 - 1000 Bruxelles.

Date de publication : Février 2016.

Les organisations suivantes sont membres du comité de gestion de la chambre des centres de revalidation (faisant partie du FMS 330) :

